

RESOLUTIONS ADOPTEES

TUNISO-EMIRATIE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n° 45 -2006 du 8 novembre 2006
Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2021

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration relatif aux états financiers de TUNISO- EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2020,
- des rapports général et spécial du commissaire aux comptes concernant les états financiers de TUNISO- EMIRATIE SICAV arrêtés au 31 décembre 2020,

approuve sans réserve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020 et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve à tous les administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à l'affectation et à la répartition des sommes distribuables de l'exercice 2019 comme suit :

Résultat d'exploitation	6 387 957,843
Régularisation du résultat d'exploitation	2 282 079,409
Sommes distribuables exercice 2020	8 670 037,252
Report à nouveau 2019	1 113,706
Total sommes distribuables 2020	8 671 150,958
Dividendes	8 669 923,162
Report à nouveau	1 127,796

Elle décide en conséquence de fixer le dividende de l'exercice 2020 à **6,883 dinars par action** et d'affecter le reliquat au compte report à nouveau.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **28 mai 2021** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 28 mai 2021 ; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.

Les actionnaires auront jusqu'au **27 mai 2021** pour faire le choix ; passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions TUNISO- EMIRATIE SICAV.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de servir des jetons de présence d'un montant net de 2500 dinars par administrateur au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère à tout porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée, tous pouvoirs, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication ou autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.